

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

Département des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des sports mairie, sous la présidence de Monsieur Robert POULOU, doyen d'âge. La séance a été ouverte à 10 heures.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

1 – Installation Conseil municipal (rapporteur M. Poulou).

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Robert Poulou, doyen d'âge, ouvre la séance du Conseil municipal

Il rappelle le résultat de l'élection municipale du 15 mars 2020 :

Inscrits : 4 759

Votants : 2 274, soit 47,78 % de participation

Suffrages exprimés : 2 191

Blancs et nuls : 83

Ont obtenu :

- Liste « Nahi Dugun Herria – La commune que nous voulons » conduite par Argitxu HIRIART-URRUTY : 1 029 voix, soit 46,96 % des suffrages exprimés (7 sièges).
- Liste « Unis pour Cambo – Elgarrekin Kanborentzat » conduite par Christian DEVEZE : 1 162 voix, soit 53,04 % des suffrages exprimés (22 sièges)

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et les déclare installés dans leurs fonctions.

2 – Désignation du secrétaire de séance (rapporteur M. Poulou).

M. Robert Poulou donne lecture de l'article L. 2121-15 du CGCT et demande quels sont les candidats aux fonctions de secrétaire de séance.

Un seul candidat se propose à cette fonction : M. Jean-Paul Eyherachar.

Adopté à l'unanimité.

3 – Election du Maire (rapporteur M. Poulou).

M. Robert Poulou donne lecture des articles L. 2122-10, 2122-4 et 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, et demande au Conseil municipal de désigner deux assesseurs. Il propose un membre de la majorité et un membre de l'opposition.

Sont désignés comme assesseurs : Mme Véronique Cadepond-Larronde et Mme Nathalie Aïçaguerre.

Deux candidats se présentent au poste de Maire :

- M. Christian Devèze pour la liste « Unis pour Cambo »,
- Mme Argitxu Hiriart-Urruty pour la liste « Nahi Dugun Herria »

Il est procédé au vote secret.

Résultat de l'élection :

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Majorité absolue.....	15

Ont obtenu :

M. Christian Devèze.....	22 voix.
Mme Argitxu Hiriart-Urruty	7 voix.

M. Christian Devèze est proclamé Maire de Cambo-les-Bains

4 – Fixation du nombre d'adjoints (rapporteur M. le Maire).

M. le Maire donne lecture de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et propose au Conseil municipal de fixer à huit le nombre d'adjoints.

Adopté à l'unanimité.

5 – Election des adjoints (rapporteur M. le Maire).

M. le Maire donne lecture de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Au nom du groupe « Unis pour Cambo » : Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino.

Au nom du groupe « Nahi Dugun Herria » : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaïa Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Il est procédé au vote secret.

Résultat de l'élection :

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Majorité absolue.....	15

Ont obtenu :

La liste « Unis pour Cambo » présentée par Mme Eliane Aizpuru..... 22 voix.
La liste « Nahi Dugun Herria » présentée par Mme Argitxu Hiriart-Urruty7 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Aizpuru pour la liste « Unis pour Cambo ».

- 1^{er} adjoint : Mme Eliane Aizpuru,**
- 2^{ème} adjoint : M. Jean-Noël Magis,**
- 3^{ème} adjoint : Mme Yolande Huguenard,**
- 4^{ème} adjoint : M. Didier Irastorza,**
- 5^{ème} adjoint : Mme Marie Aristizabal,**
- 6^{ème} adjoint : M. Robert Poulou,**
- 7^{ème} adjoint : Mme Christiane Hargain-Despéries,**
- 8^{ème} adjoint : M. Vincent Goytino.**

6 – Charte de l' élu local (rapporteur M. le Maire).

M. le Maire donne lecture de l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et remet à chaque conseiller municipal une copie de la charte de l' élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 10.